

LE PROGRES DE LA FRANCE Journal Republicain Indépendant

ABONNEMENTS ET ANNONCES... BUREAU, rue de Valenciennes, 29 B... TROUVIGNON, rue Vercin, 20

ABONNEMENTS... BUREAU, rue de Valenciennes, 29 B... TROUVIGNON, rue Vercin, 20

L'avenir de Roubaix-Tourcoing commencera sous peu la publication d'un nouveau roman de M. Charles Mérouvel

MORTE AMOUR

LES NÉGRIS DU DAHOMEY

On suit avec intérêt d'un bout à l'autre de la France, la campagne que mène actuellement au Dahomey, le vaillant colonel Dods.

Il se bat à peu près tous les jours et nos soldats sous ce climat accablant, se montrent les dignes fils de cette France dont les qualités de bravoure n'ont, au cours de sa longue histoire, été contestées encore par aucune nation du monde.

Sous les ordres d'un chef héroïque, on est, chez nous, facilement héroïque. Au Dahomey, on lutte ardemment, vaillamment et devant nos bayonnettes, la nombreuse armée de Behanzin recule, mais non sans défendre courageusement le terrain.

Si nous n'avions devant nous que les noirs de cette contrée, il y a longtemps déjà que le Dahomey ne ferait plus parler de lui.

Nous n'en serions pas tous, comme aujourd'hui, à attendre, dans la fièvre de l'impatience, l'arrivée des télégrammes de là bas, télégrammes assez rares, le colonel Dods ne perdant point son temps à rédiger de long rapports.

Certes comme César, il donne seulement avis de ce qui est fait, et il raconte cela dans un style très peu chargé de fioritures.

Nous avons pris tel fort aujourd'hui. Nous marchons demain sur tel point. Les troupes se sentent bien habitués.

C'est à peu près là la forme des télégrammes de ce colonel. Quant à parler de lui, à narrer en détail les exploits des autres et les siens propres, il n'a pas le temps.

Dods est un pauvre taillé sur le même patron que l'amiral Courbet. Ce dernier après la merveilleuse opération navale dirigée par lui, opération qui eut pour résultat de couler le fond en deux heures toute la flotte chinoise, rédigea un ordre du jour admirable de laconisme, mais qui renfermait pour les marins de l'escadre, plus de félicitations que ne pourrait en contenir un lourd volume in-quarto.

Courbet comme Dods n'était pas très complémenteur. Une heure après l'action et alors que les gros cuirassés chinois flottaient dans la quille en fait, l'amiral prit un carnet de papier, grand et mince, et y écrivit, dans deux lignes les suivantes : « L'amiral commandant l'escadre porte à la connaissance des équipages, qu'il est satisfait. »

Nos marins firent à bord de nos cuirassés ce soir-là une fête à faire tanguer un cuirassé enroulé en eaux calmes. Dods parait être de cette école. Il rédige des bulletins d'un laconisme étonnant mais pourtant d'une haute éloquence.

Il signale la marche en avant. On se bat dix fois en un jour, il le dit en deux lignes. C'est si naturel pour lui. Tout le monde fait son devoir là-bas. On n'est ni besoin de grandes phrases pour affirmer un fait que tout le monde sait d'avance.

C'est quand même un crâne soldat que ce colonel-là ! L'héroïsme dans les moelles et il se trouve — phénomène d'ailleurs assez fréquent — que tous ceux qui sont sous ses ordres sont héroïques.

Et ce n'est pourtant pas une besogne facile que la sienne. Il se bat contre des noirs, mais ceux-ci sont dirigés par des blancs, ils sont armés d'armes à tir rapide. De là, une résistance acharnée, une lutte incessante exigeant des merveilles de tactique et d'habileté de la part du chef de nos troupes.

Les blancs sont, dit-on, des allemands et des belges. On ne faudrait point pourtant en tirer cette conséquence que les allemands, — pas plus du reste que les belges — font là-bas une guerre de haine contre la France.

Les chefs blancs de l'armée de Behanzin luttent surtout pour le triomphe d'une idée, pour les succès d'une cause, honteuse à défendre, mais grosse de profits. Il se battent pour le maintien du commerce d'esclaves.

La France avec ses principes de nivellement social, avec ses théories humanitaires qui lui ont fait élever si fortement contre l'esclavage, gêne les négociants de la côte d'Ébène.

La guerre du Dahomey est une guerre civilisatrice. Les blancs de l'armée Dahoméenne ne défendent pas Behanzin. Ils défendent une branche d'industrie essentiellement lucrative.

C'est là l'explication très simple et très vraie de la présence de blancs dans l'armée de Behanzin. Les noirs qui haïssent contre nous ne se doutent pas, les malheureux, qu'ils luttent contre leurs propres intérêts.

Il serait difficile du reste de leur faire comprendre avant de s'être implantés chez eux par la force du canon et des bayonnettes. Et ce n'est point le laconique colonel Dods qui songe à leur développer des théories de ce genre. Il se contente de faire là-bas son métier de soldat, de soutenir vaillamment l'honneur du drapeau engagé et il le soutient de façon à donner une fière idée de notre pays.

C'est là toute ce que lui demande la France et le soldat français le lui donne. L'œuvre de civilisation viendra plus tard. On comprend toutefois, l'indignation du colonel Dods contre les Européens qui organisent la résistance contre nos troupes.

Il fait mettre à prix la tête des blancs et avec le temps, on verra peut-être les proclamateurs de négriers sont fixés d'avance sur ce qui les attend.

Il n'en est pas moins étrange qu'une époque comme la nôtre, il se trouve encore des hommes de notre race, des européens, défendant dans un but mercantile la plus odieuse, la plus infamante des causes.

Nos soldats luttent, en réalité, là-bas, contre les marchands d'esclaves. C'est le drapeau de l'humanité que la France va planter sur la côte occidentale d'Afrique.

Il est bon de le dire, de le répéter, afin qu'on sache bien en France que la nationalité des drôles nés en Europe qui partent dans l'armée de Behanzin, n'a rien à voir avec les questions de patriotisme. C'est des marchands de chair noire que le colonel Dods trouve en ce moment devant lui.

Si le colonel était un peu plus bavard, il l'aurait certainement dit dans un de ses télégrammes, car il l'ignore pas ce détail. Mais le commandant actuel de nos troupes au Dahomey a trop souvent le sabre au poing pour avoir le temps d'écrire. Cette constatation n'est pas un reproche.

E. LAURILLIERE-BEAUCLEUC.

LA PROPOSITION TOLAINE Nomination des directeurs de mines, etc., etc.

M. Tolain dépose une proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

L'armée coloniale L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la constitution de l'armée coloniale.

Le projet de loi relatif à la constitution de l'armée coloniale, est adopté.

Le projet de loi relatif à la constitution de l'armée coloniale, est adopté.

Le projet de loi relatif à la constitution de l'armée coloniale, est adopté.

Le projet de loi relatif à la constitution de l'armée coloniale, est adopté.

Le projet de loi relatif à la constitution de l'armée coloniale, est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. L'Assemblée de M. Dulac (Seine-et-Loire), est venue à la séance ce matin à 9 h. 45.

CHAMBRE DES DEPUTES Séance du 3 novembre 1920

Le travail des femmes L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les propositions de loi sur le travail des femmes.

M. Drouot, rapporteur. — La commission, d'initiative parlementaire, a l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

M. Drouot, rapporteur. — La commission, d'initiative parlementaire, a l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

M. Drouot, rapporteur. — La commission, d'initiative parlementaire, a l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

M. Drouot, rapporteur. — La commission, d'initiative parlementaire, a l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

M. Drouot, rapporteur. — La commission, d'initiative parlementaire, a l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

M. Drouot, rapporteur. — La commission, d'initiative parlementaire, a l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

M. Drouot, rapporteur. — La commission, d'initiative parlementaire, a l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

M. Drouot, rapporteur. — La commission, d'initiative parlementaire, a l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

M. Drouot, rapporteur. — La commission, d'initiative parlementaire, a l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

M. Doumer. — Le ministre ne se plaint de manque de ressources que pour les lois qu'il a fait voter.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.

La Chambre discute de la proposition de loi relative à la constitution de la Commission des directeurs de mines, etc., etc.